



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 10148

Numéro SIREN : 431 476 001

Nom ou dénomination : A2 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2012 sous le numéro de dépôt 96504



1209660801

DATE DEPOT :	2012-10-19
NUMERO DE DEPOT :	2012R096504
N° GESTION :	2000B10148
N° SIREN :	431476001
DENOMINATION :	A2 CONSULTING
ADRESSE :	14 r d Ouessant 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2012/09/06
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

2000 B10148

Ecdu 06.09.12 : CA

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

19 OCT. 2012

R 96504
numéro de dépôt

A2 CONSULTING

SA au capital de 60.000 €

Siège social :

**14 rue d'Ouessant
75015 PARIS**

431 476 001 RCS PARIS

EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME



LE PRÉSIDENT

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 6 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le six Septembre à dix-huit heures, au siège social de la Société, à Paris 15^{ème}, 14 rue d'Ouessant, les actionnaires de la Société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 20 Août 2012.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom que, le cas échéant, en qualité de mandataire.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Pascal LEFÈVRE et Monsieur Etienne CLET, les 2 membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Laurent LEPRINCE assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Cabinet REXCO Conseils, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre Recommandée avec accusé de réception en date du 20 Août 2012, est absent et excusé.

Mademoiselle Amandine AURAND et Mademoiselle Claire PETETIN, Déléguées du Comité d'entreprise, ont chacune été régulièrement convoquées par lettre remise en main propre contre décharge en date du 20 Août 2012. Mademoiselle Amandine AURAND est absente et excusée ; Mademoiselle Claire PETETIN, assiste à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception.
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'entreprise.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire ;
- ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise qui, à la suite de cette communication, n'ont présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

.....
.....

Le Président donne lecture des rapports relatifs à la présente Assemblée Générale,.....

Enfin la discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui figurent à l'ordre du jour :

1°) Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires

Première résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Etienne CLET de ses fonctions d'Administrateur de la Société, nomme en remplacement, et pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2014 :

Monsieur Pascal LEFÈVRE, de nationalité française,
né le 13 Octobre 1972 à Villefranche de Rouergue (12),
demeurant à Paris 15^{ème}, 171 rue Blomet ;

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Pascal LEFÈVRE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

.....
.....

o o o o o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures cinq. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.